

PRIGNAC ET MARCamps
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Cession d'un tracteur communal

Le Maire de Prignac et Marcamps,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'**article L.2122-22** permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines attributions ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 202517 en date du 8 avril 2025, portant délégation au maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 euros ;

Vu la nécessité de céder le **tracteur communal**, marque FERRARI, numéro de série 259548, qui n'est plus adapté aux besoins du service ;

Considérant que la cession de ce matériel permettra d'optimiser la gestion du parc communal et de réduire les coûts d'entretien ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Objet de la cession

Il est procédé à la **cession du tracteur communal** suivant :

Désignation du bien : Tracteur agricole

Marque et modèle : FERRARI

Numéro de série / VIN : 259548

Localisation : Garage municipal

État : bon état de fonctionnement / nécessite entretien / autre

Valeur estimée : 500.00 euros

ARTICLE 2 : Bénéficiaire

La cession est réalisée au profit de :

Monsieur Alain Ducuing

Adresse : 24 Clos de la Chesnaie 24650 Chancelade

ARTICLE 3 : Prix de vente

Le prix de cession est fixé à **500.00 (cinq cent) euros**, conformément à la délibération n°202555 du 8 juillet 2025.

ARTICLE 4 : Modalités de remise du matériel

Le matériel sera remis à l'acquéreur, après encaissement intégral du paiement, contre signature d'un **bon de remise**.

ARTICLE 5 : Publication et exécution

La présente décision sera transmise à M. le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du CGCT et inscrite au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 25 novembre 2025



Le Maire
Laury Letèvre